

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général

Arrêté modificatif du 21 mai 2008 portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques institués par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR : *DEVK0813880A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la ministre du logement et de la ville,

Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;

Sur la proposition des ministres intéressés ;

Sur la proposition des organisations nationales représentatives des professions intervenant à l'acte de construire,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 mars 2007 portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques est modifié comme suit :

M. Debiesse (Georges), Conseil général des ponts et chaussées, représentant le ministre chargé de la construction, est nommé président titulaire, en remplacement de M. Bryas (Jean-Jacques).

M. Lebental (Bruno), Conseil général des ponts et chaussées, représentant le ministre de la construction, est nommé président suppléant, en remplacement de M. Debiesse (Georges).

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 20 mars 2007 portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques est modifié comme suit :

M. Etienne (Pascal), direction générale du travail, représentant le ministre chargé du travail, est nommé membre titulaire, en remplacement de M. Piccoli (Robert).

M. Levasseur (Patrick), direction générale de l'enseignement supérieur, représentant le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, est nommé membre titulaire; en remplacement de Mme Bourghoud (Valérie).

Article 3

L'article 3 de l'arrêté du 20 mars 2007 portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques est modifié comme suit :

M. Berger (Eric), représentant des sociétés d'assurances, est nommé membre suppléant, en remplacement de M. d'Argentre (Guy).

Article 4

Le mandat des membres susmentionnés court jusqu'au 20 mars 2010.

Article 5

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 21 mai 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
du développement et de l'aménagement
durables,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des affaires économiques
et internationales,
D. Bureau*

*La ministre du logement et de la
ville,*

Pour la ministre et par
délégation :

*Le directeur, adjoint
au directeur général de l'urbanisme,
de l'habitat et de la construction,*

E. Crepon